

Sigoyer Hautes-Alpes



Bulletin Municipal n° 39 - Janvier 2015

LE MOT DU MAIRE ...



Sommaire

Au fil des réunions	2
Communiquer	14
Le coin des associations	21
Vie économique	25
Le coin de l'école	27
Info CCTB	33
Etat Civil	35
Page pratique	36

Huit nouveaux petits sigoyards sont nés en 2014, belle année pour notre état civil.

Naturellement j'adresse toutes mes félicitations à leurs heureux parents et souhaite une très belle vie à ces nouveaux concitoyens qui feront donc partie du très prochain recensement.

Pour eux et pour leurs aînés, le conseil municipal fait en sorte de maintenir et de développer le meilleur cadre de vie possible dans une commune dont leur seule présence souligne le dynamisme.

Ils iront bientôt à l'école et pourront bénéficier des services périscolaires que nous avons élargis depuis la rentrée de septembre avec la réforme des rythmes scolaires. Dans le cadre de cette réforme, nous avons souhaité proposer aux enfants des temps d'activités de qualité. Merci à tous ceux qui ont bien voulu et voudront investir un peu de leurs talents pour leur ouvrir de nouvelles pistes culturelles.

Cette action contribue au maintien d'un service public d'enseignement très favorable sur la commune et nous voulons que celui de La Poste le soit aussi. Nous refusons donc l'idée, évoquée par La Poste, que la mairie reprenne à sa charge une partie des services rendus, les autres étant abandonnés. Nous refusons également la fermeture prévue du bureau de poste le samedi matin.

Malgré les restrictions financières annoncées nous continuons de travailler à nos projets collectifs :

poursuite de l'amélioration du réseau d'eau potable et aménagements nouveaux comme les déplacements "doux" entre les Vincents et le Village.

Ce chantier devrait être réalisé dans la première partie de l'année 2015.

Année que je vous souhaite excellente dans tous les domaines.

Meilleurs vœux à tous.

Maurice Ricard

*Le Maire, le Conseil Municipal
Ont le plaisir de vous inviter à partager un moment autour du gâteau des rois,
Samedi 24 janvier 2015
15 heures
Dans la salle des deux Céüze **rénovée***

AU FIL DES REUNIONS ...

Tous les Procès Verbaux des conseils municipaux sont consultables en mairie et téléchargeables sur le site internet www.mairie.sigoyer.com

Séance du 9 juillet 2014

Organisation périscolaire à la rentrée 2014 :

Le Maire remercie les membres de la commission qui ont participé aux nombreuses réunions de travail. Il rappelle que la dernière commission a réuni l'ensemble de l'équipe éducative (dont le nouveau directeur d'école, Quentin Rostan, qui remplacera Pascale Bourges à la prochaine rentrée), et tous les agents communaux en charge de l'école maternelle et des activités périscolaires.

Les emplois du temps retenus sont décrits en page 5.

- Aucune 1/2 journée ne dépasse 3h30 d'enseignement, chaque journée représente 5h15 d'enseignement. Le mercredi matin est limité à 3h00 pour arriver aux 24 heures légales.
 - Les horaires d'entrée et de sortie sont les mêmes pour la maternelle et pour le primaire.
 - L'école finit à 15h15 au lieu de 16h15 le vendredi mais la garderie commence plus tôt.
 - En maternelle, les TAP sont programmés en début d'après-midi pendant 1 heure les lundis, mardis et jeudis : repos et détente pour les enfants. Ils sont encadrés, chaque jour par deux employés communaux avec le concours ponctuel de bénévoles.
- Pour les classes élémentaires, les TAP sont programmés les mêmes jours après la classe, chaque classe est encadrée par un agent communal et un prestataire extérieur bénévole ou rétribué.
- Les Activités APC (enseignants) sont situées dans le même créneau horaire, le mardi ou le jeudi après-midi.

Compte tenu de cette organisation les emplois du temps du personnel communal sont réaménagés et le Centre de Gestion est sollicité pour mettre à disposition de la commune un nouvel agent.

Activités proposées :

Pour la première période qui durera jusqu'aux vacances de Noël, les intervenants seront :

- Mme Brigitte Fernandez (mise à disposition par l'association profession sport) dispensera des cours d'éveil musical .
 - Mme Michelle Bolger (bénévole) fera découvrir la culture anglo-saxonne.
 - M. Jean Maëro (Mémoire et Patrimoine) intéressera les enfants à la guerre de 14-18.
 - Mme Jocelyne Bouché animera un atelier contes en classe maternelle.
- Ces actions seront poursuivies ou remplacées à partir de janvier 2015.

Délibérations prévention :

Le maire rappelle qu'il appartient à l'employeur de supprimer ou de réduire les risques au travail afin d'assurer la sécurité des salariés et de protéger leur santé physique et mentale. Pour ce faire, il doit prendre les mesures appropriées et les mettre en œuvre conformément aux principes généraux de prévention énumérés par le Code du travail. Compte tenu de la nature de l'activité exercée, il doit ainsi évaluer les risques professionnels, consigner les résultats dans un document unique et mettre en œuvre des actions de prévention. Il est également tenu à une obligation générale d'information et de formation à la sécurité.

Le conseil municipal décide de :

S'engager dans une démarche globale de prévention des risques professionnels avec l'assistance conventionnelle du Centre de Gestion des Hautes-Alpes.

S'engager à mettre des moyens humains et financiers afin de mener à bien les actions de prévention.

Mettre en place en interne une organisation et désigner un référent susceptible de suivre et d'animer la démarche de prévention.

Solliciter une subvention du fonds national de prévention de la CNRACL.

Un assistant de prévention affecté par le Centre de Gestion interviendra du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2015 à raison de 2 heures par mois. La commune sera assistée par le service prévention du Centre de Gestion pour l'élaboration du Document Unique.

AU FIL DES REUNIONS ...

Le CDG désignera un agent chargé de la fonction d'inspection en hygiène et sécurité (ACFI).

Compte rendu du conseil communautaire du 25 juin :

Michel Meunier rappelle que désormais, tous les maires participent à la conférence des maires où tous les sujets sont abordés, les décisions ne sont prises qu'en conseil communautaire.

La CCTB rencontre des difficultés financières (une analyse demandée à la DGFIP est en cours).

Les économies se traduisent par une diminution des frais de fonctionnement : suppression de certaines subventions notamment celle allouée aux communes en matière de voirie communale (30 000 €) la CCTB n'ayant pas la compétence voirie, et suppression des subventions aux associations communales.

La situation de l'antenne de l'école de musique de Sigoyer n'a pas été évoquée, son maintien dépendra certainement du nombre d'inscrits à la rentrée.

Modification des statuts du SYME05 (nouvelle compétence et convention) :

Guy Tourrès, délégué au SYME05, présente les enjeux liés à cette convention. L'arrivée progressive sur le marché, de véhicules électriques aura pour conséquences des sollicitations de plus en plus fortes en matière d'énergie et de services sur les réseaux de distribution publique d'énergie. Cette nouvelle organisation devra s'appuyer sur une infrastructure publique permettant de garantir aux utilisateurs la recharge de leurs véhicules à partir des bornes réparties sur tout le département (comme les stations service).

Le maire présente aux membres du conseil municipal les statuts modifiés du SYME05, adoptés en assemblée générale le 26 juin 2014 (délibération N°2014-16).

Le conseil municipal approuve la modification statutaire du syndicat mixte d'électrification des Hautes-Alpes.

Motion de soutien à l'AMF sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat :

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités,

risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle.

Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer.

Dans ce contexte, le Bureau de l'Association des Maires de France a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires...

La seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de SIGOYER (Hautes-Alpes) rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- Elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble ».
- Elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire.
- Elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale, et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de SIGOYER soutient les demandes de l'AMF :

- Réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat.
- Arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense.
- Réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat

AU FIL DES REUNIONS ...

les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Motion relative à l'eau et à l'irrigation :

Le Maire rappelle à l'assemblée que la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes a adopté à l'unanimité une motion relative à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques le 28 mars 2014. Cette motion souligne les conséquences négatives qu'auront l'augmentation des débits réservés et les diminutions d'autorisation de prélèvement et demande, entre autres, un aménagement des textes réglementaires en vigueur pour tenir compte de la spécificité des zones de montagne.

La Commune de Sigoyer est particulièrement concernée par ces dispositions.

Le conseil municipal :

- Apporte tout son soutien à la motion votée par la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes.
- Demande que les cours d'eau de la Commune de Sigoyer soient considérés globalement comme ayant un fonctionnement atypique et qu'en conséquence le débit réservé qui s'y impose soit fixé au maximum à 1/20 de leur module.

Motion relative au traité transatlantique :

Considérant les dangers que font courir les traités transatlantiques négociés par la Commission Européenne, avec le Canada (AECG), et avec les Etats-Unis (TPCI).

Du fait d'une application stricte des règles de l'OMC, obligation d'accorder les mêmes avantages et subventions aux entreprises privées étrangères qu'aux entreprises ou services publics nationaux ou locaux, ce qui entraînera inévitablement leur privatisation.

Suppression des barrières douanières dans le domaine agricole, entraînant une mise en concurrence directe de notre agriculture avec une agriculture US à bas coût, à base d'intrants et fortement industrialisée. Ce qui rendrait impossible le maintien d'une agriculture paysanne, entraînerait la fermeture de multiples exploitations et accentuerait la désertification des zones rurales.

Recherche d'une « harmonisation » mondiale des normes sociales, environnementales, sanitaires, phytosanitaires et techniques, qui se

ferait par le bas, puisqu'elles sont beaucoup moins exigeantes aux USA que dans l'UE.

Existence d'un mécanisme « de règlement des différends » investisseurs/Etats, permettant aux entreprises privées d'attaquer les Etats ou les collectivités territoriales devant une juridiction privée si leurs lois, règlements ou normes réduisent leurs « bénéfices escomptés » et permettant aux entreprises d'obtenir d'énormes compensations financières, alourdissant la dette publique.

Considérant d'autre part que le secret qui entoure ces négociations constitue une atteinte grave aux principes fondamentaux de la démocratie.

Pour toutes ces raisons, la commune de Sigoyer (Hautes-Alpes) :

- manifeste son opposition à ces 2 Traités,
- demande un moratoire sur leur négociation et la diffusion publique immédiate des éléments de la négociation,
- demande l'ouverture d'un débat national sur ces partenariats, impliquant la pleine participation des collectivités locales et des populations,
- refuse toute tentative d'affaiblir le cadre réglementaire national ou européen en matière de santé, d'environnement, de protection des travailleurs et des consommateurs.

Motion relative au projet E-ON :

Le bois énergie est certainement un des meilleurs moyens de production de chaleur, économique, écologique et la forêt représente également une ressource majeure du territoire et, à ce titre, une opportunité pour l'emploi et le développement local.

La filière bois énergie doit être soutenue et développée en circuits courts pour sécuriser l'approvisionnement des chaufferies en bois local et pour travailler avec les propriétaires à la gestion durable et multifonctionnelle des forêts, notamment par l'organisation d'associations syndicales de propriétaires privés.

Le bois est considéré comme une énergie renouvelable dans la mesure où la ressource consommée et brûlée (émettrice de CO₂) est compensée par la régénération de la forêt et tous les schémas locaux d'approvisionnement sont basés sur le principe fondamental d'une ressource disponible liée à l'accroissement naturel (en préservant le capital).

AU FIL DES REUNIONS ...

Deux projets visant à utiliser de la biomasse pour produire de l'électricité ont été retenus et financés en PACA : *la reconversion d'une centrale thermique par E-ON à Gardanne*, et *Inova Var Biomasse à Brignoles*. Les plans d'approvisionnement de ces projets prévoient pour 2015, outre l'utilisation de déchets de bois et déchets verts, un besoin de l'ordre de 500000 tonnes/an de ressource forestière locale. Ces volumes seront complétés, au moins les premières années, de 335 000 tonnes de bois importé de l'étranger (Canada/Ukraine). Le rendement du process E-ON de production d'électricité à partir de biomasse n'est que d'environ 30%, sans valorisation de la chaleur produite, ce qui constitue une aberration écologique et un gaspillage notoire de la ressource.

Ces projets risquent également de déséquilibrer un marché et des filières encore fragiles, voire d'anéantir les efforts consentis par la puissance publique et relayés par les territoires au cours des dernières années. Ils entrent en concurrence avec l'ensemble de la filière bois..., ainsi que la filière biomasse locale ; les conséquences de cette pression nouvelle sur la ressource résineuse sont déjà visibles sur le terrain, avec le démarchage de petits propriétaires forestiers privés qui sont invités à faire exploiter leurs bois, sans aucune garantie de prise en compte des enjeux paysagers et écologiques, ni certification de gestion forestière durable.

Aussi, le conseil municipal :

Dénonce dans leurs principes et dans leurs conséquences les projets de méga-centrales qui, sous couvert d'utiliser une ressource renouvelable, contribuent au gaspillage énergétique et condamnent la France à importer de la biomasse.

Affirme que la ressource forestière, bien qu'elle soit encore supérieure à la consommation actuelle, doit être valorisée avec les meilleurs rendements.

Défend la priorité à l'alimentation des chaufferies des collectivités rurales ou des petites unités urbaines visant à l'indépendance et à l'autonomie énergétique nationale.

Souhaite que la filière forêt bois devienne un vrai sujet de débat entre les pouvoirs publics régionaux et locaux, les acteurs industriels, professionnels de la forêt et la société civile, afin d'optimiser l'économie de la filière (emplois, valorisation des bois dans la construction et

l'ameublement etc...) et défendre les enjeux environnementaux (utilisation des énergies renouvelables, gestion durable des forêts).

Questions diverses :

- Matthieu Allain Launay souhaite qu'un courrier soit adressé à l'ONF pour demander qu'il soit possible d'accéder aux blocs d'escalade.

- Thierry Grégoire alerte le Maire sur les différents acquéreurs du garage des cantonniers et propose de faire une offre plus élevée, si le bâtiment reste indispensable à l'organisation des services communaux.

- Hélicoptères de France : le maire rappelle sa visite du 21 juin avec Monique Para-Aubert et précise la volonté affichée de son responsable, M. Genéchesi, de réduire au maximum les nuisances sonores. Une réunion publique pourra être organisée à la rentrée sur ce sujet sensible.

- Location salle des deux Céüze : suite à de nombreuses plaintes des riverains, le maire fait savoir que la salle ne sera plus louée aux jeunes non encadrés d'adultes responsables.

Le Maire propose de participer à "la nuit des étoiles" les 1, 2 et 3 août durant lesquelles l'éclairage public sera interrompu.

Accepté à l'unanimité.

Manifestation motorisée de la randonnée historique des Baronnie les 13-14 septembre : course automobile de véhicules d'époque, épreuve de régularité et endurance dans le respect du code de la route. Elle empruntera la VC n°6 allant des Rois à Surville.

Accepté par le CM.

Moto club alpin, la manifestation du 19 octobre, empruntera le sentier des vignes ralliant Neffes au quartier des Parots.

Accepté par le CM.

AU FIL DES REUNIONS ...

Emploi du temps de l'école

	CLASSE MATERNELLE				
	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
7h30-8h30	Garderie	Garderie		Garderie	Garderie
8h30-12h00	ECOLE	ECOLE	ECOLE (jusqu'à 11h30)	ECOLE	ECOLE
12h00-13h30	Déjeuner à la cantine ou à la maison	Déjeuner à la cantine ou à la maison	Garderie (>12h30) Déjeuner à la maison	Déjeuner à la cantine ou à la maison	Déjeuner à la cantine ou à la maison
13h30-14h30	TAP	TAP		TAP	ECOLE (->15h15)
14h30-16h15	ECOLE	ECOLE		ECOLE	Garderie (à partir de 15h15)
16h15-18h00	Garderie	Garderie		Garderie	

	CLASSES ELEMENTAIRES				
	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
7h30-8h30	Garderie	Garderie		Garderie	Garderie
8h30-12h00	ECOLE	ECOLE	ECOLE (jusqu'à 11h30)	ECOLE	ECOLE
12h00-13h30	Déjeuner à la cantine ou à la maison	Déjeuner à la cantine ou à la maison	Garderie (>12h30) Déjeuner à la maison	Déjeuner à la cantine ou à la maison	Déjeuner à la cantine ou à la maison
13h30-15h15	ECOLE	ECOLE		ECOLE	ECOLE
15h15-16h15	TAP/APC	TAP		TAP/APC	Garderie
16h15-18h00	Garderie	Garderie		Garderie	

AU FIL DES REUNIONS ...

Séance du 22 septembre 2014

Le Maire informe le conseil que, après signatures des conventions, l'assistant préventeur du Centre de Gestion a commencé sa mission le 17 septembre.

Bilan de la rentrée scolaire :

L'effectif scolaire s'élève à 44 enfants répartis ainsi :

Les trois classes sont maintenues, dans des conditions de travail confortables, grâce à une pyramide des âges favorable et l'absence d'un

Classe	Enseignant	Effectif
Maternelle	Quentin Rostan, directeur	16
Elémentaire 1 (CP-CE1)	Laure Mars Sophie Kmiciel	15
Elémentaire 2 (CE2-CM1)	Isabelle Wagnies Sophie Kmiciel	13

cycle (CM2) cette année.

Le Maire présente le coût annuel induit par les nouvelles activités périscolaires et l'aménagement du temps de travail des agents :

Coût, estimé, des intervenants extérieurs (36 semaines, 3h/semaine minimum) : 3 240 €

Bénévoles : 36 semaines, 3h/semaine.

Coût total € (hors acquisition de matériels) :

Entretien des locaux et services périscolaires			
Avant réforme		Après réforme	
heures	Coût annuel €	heures	Coût annuel €
2848	41 298	3550 (+25%)	53 868 (+30%)

$$12\,570 + 3\,240 = 15\,810$$

$$\text{soit } 15\,810 : 44 = \mathbf{360 \text{ € par élève.}}$$

Dans le cadre de la réforme, la CNAF pourrait participer financièrement au fonds d'amorçage de l'Etat qui représente 50 euros par enfant, ou 90 euros pour les communes situées en zone sensible ou en zone rurale.

Acquisition du garage départemental :

Le maire donne lecture du courrier du conseil général en date du 17 septembre qui accepte la proposition d'achat du bien à hauteur de 40000 €, ce prix tenant compte des frais de dépollution du site (cuve à fuel enterrée) restant à notre charge.

Ce garage permettra en particulier de stocker du matériel technique, de réaménager l'ancien garage communal et de dégager le sentier en bordure du torrent des Murets.

Bibliothèque - acquisition de mobilier complémentaire :

La bibliothèque a besoin de mobilier complémentaire, un devis a été établi pour un montant de 2 736 € HT. Une aide est sollicitée auprès du Conseil Général pour ces équipements selon le plan de financement ci-après :

Coût du projet	Financement
Acquisition mobilier rayonnages HT : 2736.00	Subvention (50%) Conseil Général : 1 368.00
TVA 20 % : 547.00	Autofinancement (dont TVA) : 1 915.00
Total TTC : 3 283.00	Total TTC : 3 283.00

Urbanisme :

Peter Brandon informe l'assemblée des différentes aides envisageables pour les propriétaires occupants ou bailleurs qui souhaitent rénover des logements indécents ou très consommateurs d'énergie (CALHAURA/PACT/PIG).

Il rappelle la facilitation donnée par la loi ALUR (Accès au Logement et Urbanisme Rénové) pour la construction de nouveaux logements :

- disparition de la corrélation constructibilité/ assainissement,
- suppression du COS et densification des lieux.

Environ 50 habitations potentielles pourraient bénéficier de ces mesures et apporter 200 habitants supplémentaires à la Commune.

Des études sérieuses des systèmes d'assainissement compatibles avec les terrains devront être réalisées par les propriétaires.

Matthieu Allain Launay pose la question de la distribution d'eau potable par rapport à cette

AU FIL DES REUNIONS ...

densification et rappelle le manque récurrent en période de sécheresse accrue. Le maire souligne que les travaux en cours ont pour objectif de pallier ces difficultés.

Gestion des logements communaux : Peter Brandon rappelle que la gestion de ces 10 logements est complexe (prise de risques et masse de travail) et demande une réflexion sur la poursuite de cette mission, surtout si l'on envisage l'augmentation du parc communal.

Des gestionnaires privés pourraient s'en charger contre une rémunération de l'ordre de 5% de la masse des loyers.

Cheminement piétonnier des Vincents :

Il s'agit de relier le hameau des Vincents au Village par la création d'une circulation douce tout en tenant compte de l'implantation du futur projet de logements.

Des devis suivant le cahier des charges préparé par Peter Brandon ont été remis le 19 septembre par 4 entreprises.

Les propositions sont en cours d'analyse : selon les options et les entreprises les devis vont de 27 500 à 47 000 € HT.

Convention de partenariat avec le CAUE :

Par cette convention le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement des Hautes-Alpes aidera la commune, pour les aménagements prévus au Village et aux Guérins, à réaliser un diagnostic du territoire, à définir les enjeux et à définir la commande publique.

Planning prévisionnel immédiat :

Intervention du CAUE dès Octobre 2014.

Note d'objectifs et d'enjeux (Octobre à Novembre 2014).

Réalisation d'un cahier des charges pour le recrutement d'un programmiste (Décembre 2014).

Demande de création d'une maison d'assistantes maternelles :

Le maire fait part de la demande de trois assistantes maternelles, relative à la création d'une maison d'assistantes maternelles (MAM) qui leur permettrait d'accueillir les enfants au sein de cette maison, et non plus à leur domicile respectif. Les assistantes maternelles exerçant en MAM sont titulaires d'un agrément les y autorisant. Leurs employeurs restent les parents des

enfants confiés.

L'accueil des enfants se fait dans un local qui doit garantir la santé et la sécurité des mineurs.

Avantages d'une MAM, présentés avec la demande :

- **souplesse:** la délégation d'accueil permet à une assistante maternelle de déléguer temporairement, avec l'accord des parents, l'accueil d'un enfant à une autre assistante travaillant dans la même maison,
- **horaires d'accueil plus adaptés :** le travail en commun permet aux assistantes maternelles de répondre à la demande des parents qui ont des horaires de travail atypiques et ne disposent pas de revenus suffisants pour employer un salarié à domicile,
- **sécurité :** le regroupement de plusieurs assistantes maternelles rassure les parents ; en outre, un régime des responsabilités en cas d'accident est prévu,
- **accroissement de l'offre d'accueil :** la création des maisons d'assistantes maternelles augmente le volume de l'offre de garde, en permettant aux personnes dont le logement est exigü ou non conforme aux critères pour être agréées par les services de protection maternelle et infantile (PMI) ou bien encore situé dans une zone où la demande est faible, d'exercer le métier d'assistante maternelle en dehors de leur domicile.

Le local demandé concerne la "maison Lagarde", logement communal inoccupé, pour lequel la commune a engagé une réflexion dans le cadre de l'aménagement et la revitalisation du Village. Guy Tourrès rappelle que le local, situé au centre du village, est envisagé pour l'accueil d'un commerce et/ou d'un cabinet paramédical.

Pour occuper ce local, les assistantes maternelles s'acquitteront d'un loyer qu'elles souhaitent très modéré.

Le maire propose d'étudier cette demande en commission, après avoir pris des renseignements auprès des organismes appropriés (conseil général/PMI, CAF...) et de l'intégrer à la réflexion CAUE.

Questions diverses :

- **Réseau d'eau :** Le maire rappelle que les travaux en cours sont terminés (céuzette, captages, réseaux). Il reste à recueillir les plans de recellement.

- **Voirie sécurité :** les solutions apportées par Bernard Siegel seront étudiées en commission

AU FIL DES REUNIONS ...

et proposées au prochain conseil.

Suite à l'orage du 25 août 2014, remise en état du chemin "du champ des pierres" reliant le cimetière au hameau des Courtés, par l'apport de deux camions de grave et réalisation de radiers bétonnés par les employés communaux.

Travaux à programmer : réfection de la voie communale mitoyenne avec la commune de Neffes, sur environ 400 m.

Observations des conseillers municipaux :

Matthieu Allain Launay s'étonne que le balisage du "trail" de Céüze n'ait pas été retiré et regrette le "bombage" à la peinture indélébile sur les rochers et arbres de la forêt de Céüze.

Peter Brandon rappelle la nécessité de remplacer quelques tables aux 2 Céüze.

Thierry Grégoire indique que la circulation sur la place du village pose des problèmes de sécurité aux heures de rentrée et sortie des classes. Le maire précise qu'il a rappelé aux parents d'élèves que la partie sablée était interdite de circulation et de stationnement.

Séance du 13 novembre 2014

Déplacements doux « Les Vincents - Le Village »

2 solutions sont possibles :

- Solution "haute" : passage sur la propriété Dal Molin.

- Solution "basse" : le long de la route.

La solution haute paraît plus adéquate, plus sécurisante et plus esthétique.

La solution basse nécessiterait la pose de balises plastique et poserait un problème de déneigement.

Le conseil municipal choisit la solution haute malgré les réserves d'André Garcin qui évoque la quasi-certitude de croiser la canalisation d'eau potable, ce qui risque d'entraîner des travaux et un coût supplémentaires.

Avec la solution choisie il faudra racheter un morceau de terrain à M. et Mme Dal Molin (35 m² à 40 m² environ). Peter Brandon propose une convention à passer avec les propriétaires de la parcelle, qui autorise à faire les travaux ; la situation sera régularisée à la fin des travaux lorsque l'emprise pourra être mesurée précisément. M. et Mme Dal Molin sont d'accord sur le principe. Le reste du cheminement appartient au

domaine public de la commune et au domaine du Conseil Général.

Financement du projet :

Compte tenu du coût du projet, la Commune propose de solliciter l'aide financière de Madame la Députée au titre de la réserve parlementaire, suivant le plan de financement ci-dessous :

Coût du projet (€)		Financement (€)	
Trvx et imprévus HT	30 292	Réserve parlementaire 16 821 (50% du HT)	
Frais géomètre HT	600		
Acquisition foncière	1 750		
Frais notaire	1 000		
TOTAL HT	33 642	Auto-financement	22 999
TVA 20% (travaux et frais de géomètre)	6 178	(dont TVA récupérable)	
TOTAL TTC	39 820	TOTAL	39 820

Choix du prestataire :

Les devis déposés par 4 entreprises ont été analysés en commission communale le 6 novembre 2014. Il en ressort que l'entreprise EVR a remis la meilleure offre qui s'élève à 27538 € HT pour la solution la plus complète et la plus sécurisée.

Le conseil municipal décide de commander la prestation de l'entreprise SARL EVR domiciliée champ forain Romette 05000 GAP, pour les travaux de réalisation du chemin piétonnier.

Travaux complémentaires sur le réseau d'eau potable :

Le Maire rappelle au conseil municipal que la Commune a engagé un programme de réfection du réseau d'adduction d'eau potable dans le secteur Surville-Les Bonnets.

Les interventions précédentes ont contribué à une amélioration de la distribution de la ressource en eau.

Il propose de poursuivre le renouvellement d'une portion supplémentaire de canalisations

AU FIL DES REUNIONS ...

vétustes sur le tronçon de Surville le plus ancien, qui a déjà nécessité de nombreuses réparations. Ces travaux complémentaires sont d'un montant inférieur à 15 000 euros ; le programme est financé à 80% par le Conseil Général et l'Agence de l'eau.

Adopté à l'unanimité.

Matthieu Allain-Launay interroge sur les travaux à faire dans les réservoirs où la rouille attaque les canalisations.

André Garcin rappelle que les travaux les plus urgents ont été réalisés au réservoir des Boirons. La commune est en attente d'une réponse du Conseil Général au sujet de la subvention pour la réfection des réservoirs, le dossier date de 2012. Le Maire précise avoir reçu un courrier de Jean-Michel Arnaud qui a proposé à la commission Permanente une subvention de 87 845 € pour un changement de canalisations au Villard et l'étude d'un programme pluriannuel de renouvellement du réseau.

Tarification de l'eau et assainissement pour l'année 2015

Le maire propose une augmentation du prix de l'eau de l'ordre de l'évolution de l'indice Insee à la consommation (0,8 %) sans change-

ment du montant de l'abonnement.

Bernard Siegel s'inquiète de la précarité de nos concitoyens et s'élève contre toute augmentation.

Le Maire répond que c'est le prix d'un service et d'une fourniture, que chaque année, les frais augmentent aussi pour la commune et qu'il est préférable d'augmenter le prix de l'eau du montant de l'inflation plutôt que de l'augmenter fortement tous les 10 ans.

Pour Matthieu Allain-Launay la part fixe est une incitation au gaspillage ; aujourd'hui les communes suppriment la part fixe ; la ville de Gap a 2 tarifs : un pour les résidences secondaires et un pour les habitations permanentes.

Le Maire propose que la commission Eau se réunisse en 2015 pour y réfléchir. Il rappelle que lors des réflexions antérieures, la suppression de la part fixe s'était heurtée aux cas particuliers des résidences secondaires et des agriculteurs.

Les tarifs de l'eau et de l'assainissement qui seront appliqués à partir du 1^{er} janvier 2015 sont les suivants :

Tarif eau potable	Tarifs 2014	Tarifs 2015
Partie fixe (en fonction des caractéristiques du réseau)		
Abonnement type 1	40,00	40,00
Abonnement type 2	75,00	75,00
Abonnement type 3	105,00	105,00
Partie variable m³ Eau total,	0,84	0,86
Dont :		
Service de l'eau (par m ³)	0,54	0,55
Reversement aux organismes publics :		
Redevance Pollution (agence de l'eau)	0,28	0,29
Redevance source ONF	0,02	0,02
Tarif assainissement*	Tarifs 2014	Tarifs 2015
Partie fixe		
Abonnement	40,00	40,00
Partie variable		
m ³ Eau total	0,74	0,755
Dont :		
Service assainissement (par m ³)	0,59	0,60
Reversement aux organismes publics :		
Redevance modernisation des réseaux de collecte (agence de l'eau)	0,15	0,155

*dont surtaxe d'assainissement communautaire reversée à la CCTB Conformément à l'article R 2333-122 du CGCT « les abonnés aux réseaux d'eau raccordés en assainissement à une station d'épuration sont assujettis à une surtaxe d'assainissement

communautaire qui sert à l'équilibre du budget assainissement de la CCTB en finançant les dépenses liées à l'investissement et à l'exploitation des stations d'épuration ».

AU FIL DES REUNIONS ...

Les interventions de l'employé communal sur le réseau d'eau, à la demande de particuliers, feront l'objet d'une tarification suivant le bordereau de prix ci-après :

Intervention	Taux horaire indivisible	
Pendant son service	Taux horaire indivisible	20 euros
En dehors du service	Taux horaire indivisible	35 euros
Manœuvre des vannes (bouche à clé sur réseau privatif avant compteur)	Forfait	35 euros
Si changement vanne		50 euros

Adopté à 13 voix pour, 1 contre.

Acquisition d'une épareuse, choix du fournisseur :

Le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'acquisition d'une épareuse afin d'assurer dans les meilleures conditions le service de viabilité du réseau de voirie (fauchage, élagage, débroussaillage).

Il rappelle que la dépense a été votée et inscrite au budget le 12 mars 2014 et qu'une aide au financement de 12 350 € a été accordée par le Conseil Régional dans le cadre du FSL (fonds de solidarité locale) le 17 octobre 2014.

Il présente les différents devis fournis et propose d'acquérir le matériel proposé par l'établissement RICHAUD SARL au prix de 19 000 € HT incluant la reprise de l'ancien matériel.

Adopté à l'unanimité.



Organisation du recensement de 2015 :

Le recensement aura lieu du 15 janvier au 14 février 2015.

Michel Meunier indique que le travail préparatoire a commencé en juin 2014.

Le choix des deux agents recenseurs est en cours. Ils seront nommés par arrêté du maire.

Cette année, il y aura la possibilité de renseigner l'enquête par internet après passage de l'agent recenseur.

Ce recensement doit être aussi exhaustif que possible car cela est important pour la commune en matière de dotations.

La somme globale allouée par l'Etat est de 1450 € avec prélèvements sociaux. Michel Meunier propose un complément de 70,00 € pour chacun des agents pour les frais de déplacement.

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses :

Rythmes scolaires :

Mme Hélène Nivan embauchée début septembre a quitté son emploi fin octobre. Elle a été remplacée par Mme Christèle Vincent toujours via le service remplacement du Centre de Gestion.

Concernant les effectifs, les tableaux de prévisions seront complétés par la commune en accord avec le Directeur de l'école ; l'Inspection d'Académie prend en compte les enfants de 2 ans.

Les prévisions pour la rentrée 2015, y compris les enfants de 2 ans, se situent entre 57 et 61 élèves.

La Poste :

Une réunion a eu lieu le 22 octobre avec le directeur de la Poste et le Chargé des relations avec les collectivités. A cette réunion étaient présents le Maire et les 3 adjoints.

Un rapport de la Poste a été remis qui fait apparaître les éléments suivants :

- Le nombre de clients, la fréquentation ne justifie pas la présence d'un postier en permanence.
- En 36 mois la charge au guichet a baissé de 36%.
- La fermeture le samedi matin est envisagée à partir de février 2015. La Poste a aussi présenté

AU FIL DES REUNIONS ...

les avantages d'une agence postale : poste-mairie.

Le conseil propose de mener une action afin de s'opposer à cette fermeture et à la prise en charge par la mairie des services postaux, peut-être avec la commune d'Espinasses puisqu'elle aura droit à la même sanction.

Une délibération dans ce sens sera prise au prochain conseil municipal.

Pour une aide : demande d'audience à Mme la Députée et à M. le Sénateur.

Au cours d'une autre réunion (23/11) les responsables de la Poste ont expliqué aux maires du secteur de Tallard les dysfonctionnements récurrents dans la distribution du courrier : réorganisation des tournées, embauches en CDD.

Un facteur professionnel sera prochainement muté sur le secteur et du personnel, embauché en CDI, sera formé.

Garage départemental :

Nouvel échange de courriers entre le Conseil Général et la Commune. Le détachement de la parcelle (340 m²) qui comprend le bâtiment a été réalisé.

L'acte sera signé chez Maître Marocco à Tallard.



Les Guérins :

La limite de communes avec Châteauneuf d'Oze a été matérialisée par la pose de deux bornes.

Des WC chimiques pourraient être loués pendant la saison estivale pour un coût, vidanges comprises, d'environ 2 500 € HT (15 mai au 31 août) ou 1 500 € HT (juillet-août). Cette solution pourrait être un bon test pour l'été prochain mais pas une solution définitive.

La préparation de la station est en cours.

Comme les autres années la commission de sécurité (Bernard Siegel, Vincent Fernandez, André Garcin, Monique Para-Aubert, Maurice Ricard) vérifiera les installations avant ouverture.

Séance du 9 décembre 2014

Enfouissement des réseaux secs :

Les travaux d'enfouissement des réseaux électriques proposés au SYME05 ont fait l'objet d'un chiffrage estimatif.

Les participations communales sont importantes. Il faut cependant prendre rang sachant que le secteur de Tallard comprend plusieurs communes qui ont aussi des projets. Les travaux à Sigoyer ne devraient pas pouvoir être réalisés avant 3 ou 4 ans.

Le conseil retient par ordre de priorité les travaux suivants :

Travaux à délibérer	Montant HT Électricité	France Télécom	Eclairage Public	Part communale	Priorité
Guérins	215 000	28 000	13 000	64 000	1
Les Vincents	100 000	4 000	-	14 000	2
St Laurent	94 000	21 000	15 000	52 000	3

Avancement des travaux sur le réseau d'eau potable :

1. Mise en conformité des 4 captages du Village.
Les travaux sont terminés.

Montant initialement prévu : 242 000 €
Montant réalisé : 146 000 €

2. Remplacement de canalisations vétustes Les Bonnets-Surville.

Les travaux viennent d'être terminés.

Montant initialement prévu : 131 000 €

Montant réalisé : 130 000 €

Ces deux projets ont été financés à 80% par le Conseil Général et l'Agence de l'eau. Il reste à percevoir le solde des subventions.

AU FIL DES REUNIONS ...

3. Sécurisation des réservoirs.

Montant prévu : 61 000 €.

4. Remplacement de canalisations au Villard et étude d'un programme pluriannuel de remplacement du réseau communal.

Montant prévu : 173 000 €.

Pour ces deux projets les financements ne sont pas tous acquis, leur réalisation commencera dès que ce sera le cas.

5. Les travaux d'aménagement de l'alpage de Céüzette, incluant le captage de 2 petites sources, sont terminés (coût : 32 000 €).

DICRIM :

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) recense les risques majeurs naturels ou technologiques.

Pour le réaliser il sera fait appel à une entreprise spécialisée via un groupement de commandes piloté par la Commune de La Saulce, aidée techniquement par la CCTB.

La Poste :

La Poste propose la fermeture du bureau le samedi matin (soit 12 heures d'ouverture hebdomadaire au lieu de 15 actuellement) et évoque la possibilité de transformer le bureau de Poste en agence postale avec prise en charge communale.

Le conseil municipal réaffirme son attachement aux services publics de proximité et spécifiquement à ceux assurés par La Poste. Il constate que toute forme de mutualisation avec un commerçant ou en synergie avec la mairie entraînerait une réelle dégradation des services rendus aux usagers.

Il s'oppose donc fermement à cette éventualité.

Constate que la fermeture du bureau de poste prévue le samedi matin, jour de fréquentation maximale, participerait de la même façon à la dégradation des services rendus.

Il demande à La Poste de maintenir les horaires actuels.

Préparation de la saison d'hiver aux Guérins :

Selon l'enneigement la station ouvrira, à partir du 3 janvier, les samedis, dimanches et pendant les vacances scolaires de la Région PACA de 10h00 à 16h00. Elle sera également ouverte les mercredis après-midi.

Questions diverses :

Le Conseil Général a supprimé le transport à la demande et l'a remplacé par les lignes cadencées (Gap, la Saulce pour notre secteur).

Pluies torrentielles et dégâts sur la commune de Pelleautier

La route de Pelleautier limitrophe du quartier des moines a été endommagée par les pluies torrentielles des 14-15 novembre qui ont provoqué un débordement du canal de la Nonette situé, en partie, sur la commune de Sigoyer.

Il est demandé aux propriétaires riverains de prendre en charge les travaux d'entretien de cet ouvrage.

Voirie départementale :

Les limitations de vitesse sur les RD 19 et 219 doivent être revues. Les solutions proposées sont de limiter la vitesse à 50 km/h jusqu'à Prachard et 70 km/h après l'intersection de l'Ayasse jusqu'à la ferme Cousins.

Sur la RD 219 : 50 km/h jusqu'au pôle économique, puis 70 km/h jusqu'à Saint Laurent.

Des mesures de vitesse seront faites sur ces portions de route par le Département pour conforter ces propositions.

Urbanisme :

Il faut s'assurer que le PLU de la commune est conforme aux différentes lois (Grenelle, ALUR, AAAF...) votées depuis son approbation en janvier 2008 et qu'il est compatible avec les prescriptions du SCOT. Si le PLU doit être revu cela doit être fait avant début 2017.

Des financements (ANAH, ADIL) pour la rénovation de logements privés par les propriétaires occupants ou bailleurs sont mis en place sur 2 thématiques :

- lutte contre l'habitat indigne,
- lutte contre la précarité énergétique.

Une plaquette d'information est disponible en mairie.

L'identification des besoins passe par les travailleurs sociaux ou les services d'aide à la personne.

Voyage scolaire à Marseille : les enseignant(e)s de l'école souhaitent organiser une classe découverte à Marseille en mars 2015. Le budget de cette opération s'élève à 4 111 €.

La commune participera au financement de ce projet par une subvention exceptionnelle de 2000 €.

Un peu de civisme!

Nous n'avons jamais verbalisé les infractions qui polluent la vie quotidienne ou qui peuvent entraîner des accidents potentiellement graves sur la commune.

Il serait regrettable d'en arriver à cette extrémité. Nous préférons établir d'autres relations entre nous et faire confiance au sens que chacun doit avoir de ses responsabilités.

Trois sujets reviennent de manière récurrente et font l'objet de signalements en mairie : la divagation des chiens, les points d'apport des déchets et la sécurité routière.

Les chiens

Une note affichée dans les bâtiments publics rappelle que leur présence à proximité de l'école peut s'avérer extrêmement dangereuse. Ce qui est vrai sur la place l'est aussi ailleurs sur la commune pour tous les sigoyards et nos visiteurs.

Pour des raisons de sécurité et de salubrité publique* les chiens doivent être tenus dans un espace clos ou en laisse.

En cas d'incident leurs propriétaires sont pleinement responsables.

* exemple : l'espace de loisirs à l'entrée du Village est dédié aux activités ludiques ou sportives. Ce n'est, en aucun cas, une canisette.

Les déchets

Ce sujet revient régulièrement dans notre bulletin.

La gestion des déchets coûte cher (voir le montant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères associée à l'avis d'imposition de la taxe foncière).

Quelques gestes simples permettent, d'une part, de ne pas dégrader le paysage autour des points d'apport (très visibles pour des raisons pratiques) et d'éviter une augmentation de cette contribution d'autre part.

Nous disposons de suffisamment de colonnes de tri, plus que la moyenne compte tenu du nombre d'habitants. Utilisons-les. Les reprises de tri sont facturées très cher aux collectivités ; il faut savoir, par exemple, que le traitement d'une

bouteille en verre revient quatre fois plus cher si elle est jetée avec les ordures ménagères que si elle est triée.

Rappelons encore que les encombrants transportables dans un véhicule léger doivent être amenés à la déchetterie par leur propriétaire et qu'un dispositif de ramassage à la demande des gros encombrants existe depuis longtemps. Il est gratuit. Il suffit d'appeler le n° qui figure en dernière page de nos bulletins. C'est moins difficile et plus respectueux que de jeter une vieille machine à laver dans un torrent ou d'attendre que quelqu'un vienne la récupérer au bout du chemin.



La sécurité routière

A Sigoyer aussi le code de la route doit être respecté.

Sous la direction de Bernard Siégel nous travaillons avec les représentants du Conseil Général sur les sens interdits, les limitations de vitesse et, plus généralement sur tout ce qui peut conforter la sécurité de circulation sur la commune.

Des panneaux sont progressivement modifiés ou mis en place dans ce but. Il convient de les respecter comme il convient, pour la sécurité des enfants de ne pas circuler ni stationner sur la partie sablée de la place.

Un peu de bonne volonté suffira à rendre la vie bien plus agréable à tous.

Maurice Ricard

COMMUNIQUER ...



Cette année, comme tous les cinq ans, vous allez être recensé(e).

Le recensement se déroulera du 15 janvier 2015 au 14 février 2015.

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il **détermine la population officielle de chaque commune**. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de représentants dans différentes instances, l'attribution des subventions diverses... Le recensement permet aussi de connaître les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...

Au niveau local, le recensement sert notamment pour **ajuster l'action publique** aux besoins des populations :

- décider des **équipements collectifs** nécessaires (écoles, hôpitaux, etc.),
- déterminer les **moyens de transports** à développer...

Il aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés et leurs clients, et les associations leur public. Il permet ainsi de mieux répondre aux besoins de la population.

C'est pourquoi votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique.

Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur. Ce sera **Béatrice FAVIER** ou **Florent MOREAU** que nous avons recrutés pour cette mission.

Nos agents recenseurs seront munis d'une carte tricolore officielle qu'il devront vous présenter.

Ils sont tenus au secret professionnel. Il vous remettront les documents nécessaires pour vous faire recenser, en ligne ou sur papier. **Je vous remercie de leur réserver le meilleur accueil.**

Vos réponses resteront confidentielles. Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes, conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site www.le-recensement-et-moi.fr. Votre agent recenseur et le coordonnateur communal sont également à votre écoute.

Michel Meunier
Adjoint au Maire

Coordonnateur du recensement 2015

Le recensement se déroulera du 15 janvier 2015 au 14 février 2015.

*Participation obligatoire et essentielle.
Les réponses resteront confidentielles*

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, et en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée, cette enquête, reconnue d'**intérêt général et de qualité statistique**, est **obligatoire**. Les réponses sont protégées par le secret statistique et destinées à l'élaboration de statistiques sur la population et les logements.

Visa n° 2015A001EC du Ministre des finances et des comptes publics et du Ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique, **valable** pour les années **2015 à 2019**.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée garantit aux personnes enquêtées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès des directions régionales de l'Insee.



Temps d'Activités Périscolaires

L'année scolaire 2014 a démarré avec les nouveaux rythmes scolaires et l'introduction des TAP (Temps Activités Périscolaires). Les TAP ont lieu les lundis, mardis et jeudis de 15h15 à 16h15 pour les classes élémentaires et de 13h30 à 14h30 pour la classe maternelle. Ce premier trimestre, les activités suivantes ont été proposées :

Musique et chant (Brigitte Fernandez).

Contes pour les maternelles (Jocelyne Bouché).

Anglais, ouverture sur certains pays anglophones (Michelle Bolger).

Le patrimoine (Jean Maëro).

Activités ludiques et sportives (Corinne Paul et Christèle Vincent).

Un grand merci aux bénévoles !

Le trimestre suivant démarrera en janvier 2015 avec une nouvelle activité : la maîtrise de soi-relaxation (Sonia Hodoul) qui se déroulera les lundis après-midi.

Nous vous souhaitons à tous un Joyeux Noël et une bonne année.

TAP Anglais - Ouverture sur le monde anglophone :

Les enfants ont visité l'Irlande, Le Royaume-Uni, Les Etats-Unis, et l'Australie à travers des histoires, des photos et dessins. Nous avons aussi parlé d'Halloween et Noël et les enfants ont même goûté de la « jelly » !



IRELAND



GREAT BRITAIN



UNITED STATES OF AMERICA



AUSTRALIA

TAP contes :

L'atelier « contes » avec la maternelle se déroule tous les jeudis après-midi de 13h30 à 14h30.

Divers thèmes sont abordés avec les enfants, comme :

Contes sur la rentrée, l'école, la garderie.

Juliette et sa collection très variée.

Les animaux dans les contes.

Contes de Noël du monde entier.



A partir de Janvier, l'atelier leur proposera des histoires, fabliaux du Moyen-âge, des contes liés



aux châteaux, princes, rois et reines.

Différents thèmes seront aussi abordés en fonction des événements annuels (Carnaval, Printemps, Pâques, etc...).

Pour clôturer l'année, les enfants créeront collectivement un conte qui sera mis à leur disposition.

Jocelyne Bouché

TAP musique :

Tous les mardis après-midi pendant une heure nous avons musique dans la salle d'informatique. L'éveil musical est avant tout un moment de détente avec des exercices (jeux) qui consistent à éveiller les facultés musicales chez l'enfant par et avec le corps, l'oreille et la

COMMUNIQUER ...

voix, l'instrument, la motricité, la mémoire et l'énergie.

Une séance est partagée en trois parties :

- un moment pour l'écoute,
- un moment pour le rythme et la rythmique,
- un moment pour le chant avec accompagnement aux percussions.

J'utilise différentes méthodes actives pédagogiques :

- Martenot pour les exercices d'écoute,
- Dalcroze pour la rythmique (vivre le rythme avec son corps),
- Orff pour l'accompagnement de chansons avec l'utilisation de percussion.

C'est un programme commun à tous les niveaux classe des CP-CE1 et des CE2-CM1 avec des exercices plus approfondis pour la classe des grands ainsi qu'un travail d'approche et de mise en place du langage musical à partir de janvier. Nous disposons du piano pour accompagner les chansons ainsi que d'instruments à percussion : mallette de petites percussions, tambourins, flûtes à coulisse et des carillons (xylophone avec des lamelles en métal). Les enfants chantent et jouent sur les instruments. En ce moment nous travaillons sur la hauteur et le timbre des instruments de l'orchestre (deux des paramètres du son) en écoutant un extrait de « Peer Gynt » de Grieg : la musique du petit garçon qui part seul voir le roi de la montagne.

Je remarque que les enfants sont motivés et demandeurs de jeux d'écoute et de rythme ou rythmique.



Aucun jeu ou exercice n'est obligatoire. Les enfants après une journée de classe sont aussi là pour se détendre et peuvent seulement écouter.

A partir de janvier, les parents auront un programme plus précis d'une séance d'éveil musical et pour plus d'informations n'hésitez pas à me contacter au 04 92 57 95 23 ou venir me voir.

♪ Bonnes fêtes à tous et bonne musique ! ♪

Brigitte Fernandez

TAP Histoire :

Depuis la rentrée de septembre et au premier trimestre scolaire, M. Jean Maëro et l'A.S.P.S. participent aux rythmes scolaires avec comme sujet la guerre de 14-18 pour le groupe de CE2-CM1 et les bâtiments publics de la commune avec les CP-CE1. Les enfants ont bien apprécié les histoires racontées et surtout la visite et l'explication du fonctionnement de la mairie. M. Jean Maëro poursuivra son travail très intéressant au deuxième trimestre, les enfants sont ravis et nous lui en sommes très reconnaissants !

TAP activités ludiques et sportives :

Corinne Paul et Christèle Vincent se sont occupées des maternelles et primaires pour les activités des TAP. Les maternelles ont fait des jeux de société en rapport avec le moyen-âge et des petits sapins de Noël en 3D. Les élémentaires ont fait des activités ludiques et sportives. Ils ont aussi fabriqué des sets de table avec le thème de leur choix (Raiponce, Petite Sirène, Spiderman, etc...), des centres de table avec photophore faits avec des serviettes en papier et des pommes de pin décorées. Le deuxième trimestre commence avec la fabrication d'attrape-rêves !

Michèle Bolger

Conseillère municipale - affaires scolaires

Projet de cheminement doux entre le village et les Vincents

La nécessité de créer une liaison piétonne à l'écart de la route départementale 219, dite route de Saint-Laurent, entre l'entrée nord du village et le pôle économique des Vincents a été clairement identifiée comme une action prioritaire. La sécurité est devenue une priorité depuis que plusieurs familles se sont installées aux Vincents et ont des enfants se rendant à l'école de Sigoyer à pied. En effet, l'accroissement de la circulation automobile sur la RD 219 et l'étroitesse de la route sur cette portion de voie créent une réelle insécurité pour les piétons.

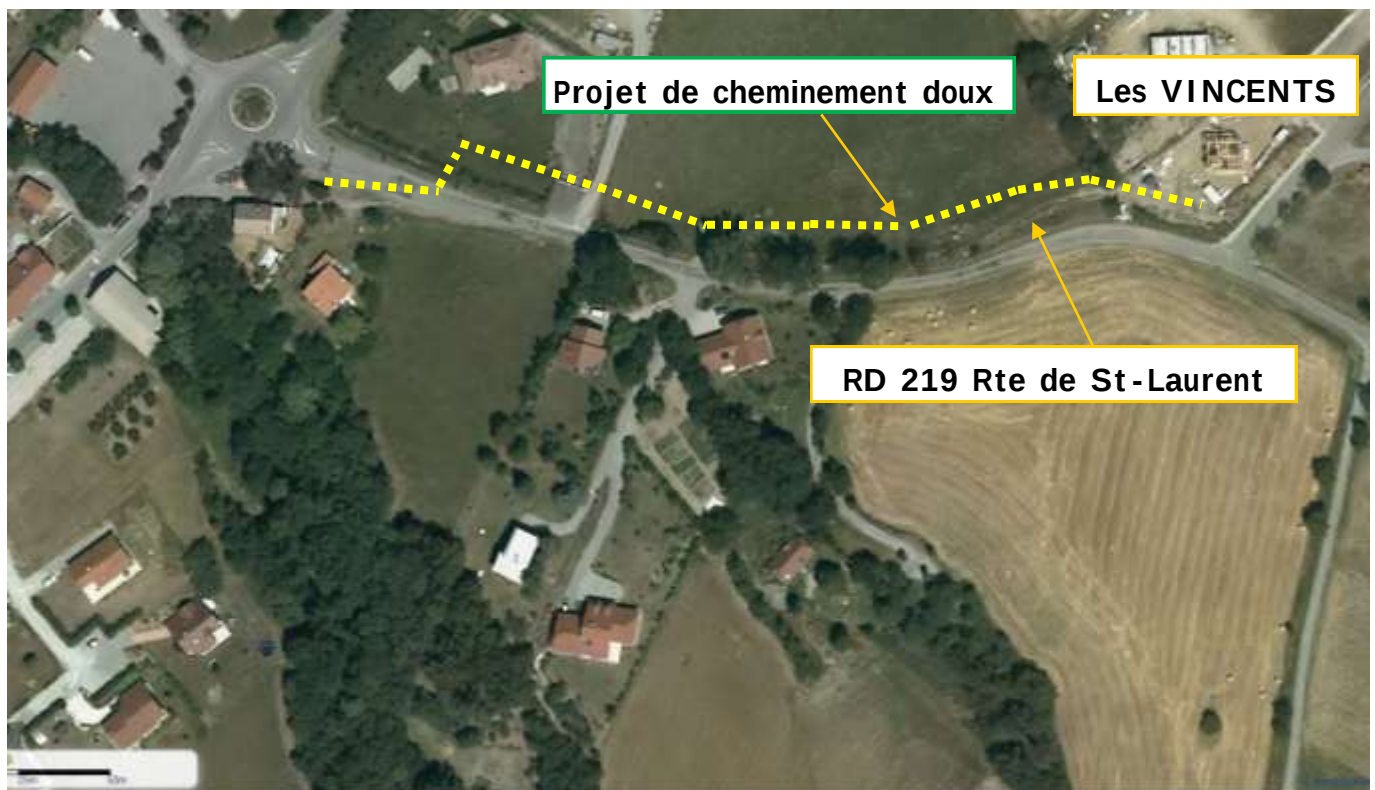
Cette opération consiste à aménager un « cheminement doux » accessible aux piétons, aux poussettes pour enfants, aux cyclistes et aux personnes à mobilité réduite. Cette opération se justifie notamment du fait qu'actuellement les piétons cheminent directement sur la chaussée de la RD 219 dans de très mauvaises conditions de sécurité compte tenu de l'étroitesse et de la si-

nuosité de celle-ci ainsi que de l'absence de bas-côtés. Le revêtement du cheminement sera constitué d'un matériau perméable, fin, stabilisé et praticable pour les piétons et cyclistes.

Cet aménagement, s'inscrit aussi en complète cohérence avec le projet de construction de logements communaux à loyers modérés, mitoyens du pôle économique des Vincents, destinés à accueillir des familles et des seniors. Actuellement et suite à la défaillance de l'Office Public des HLM des Hautes-Alpes, la municipalité est à la recherche d'un constructeur. Pour assurer la sécurité maximale des piétons et plus particulièrement des enfants, le cheminement doux doit avoir un tracé qui est complètement indépendant de l'emprise de la RD 219. Seule la traversée de la voie pour rejoindre le chemin de Chalençon nécessitera la création d'un passage piéton protégé.

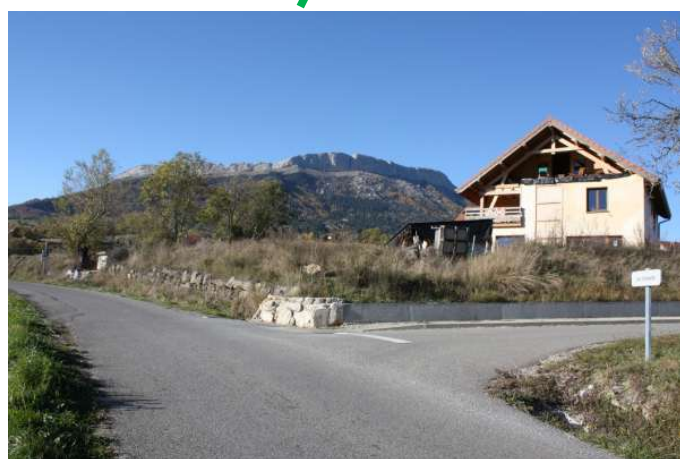
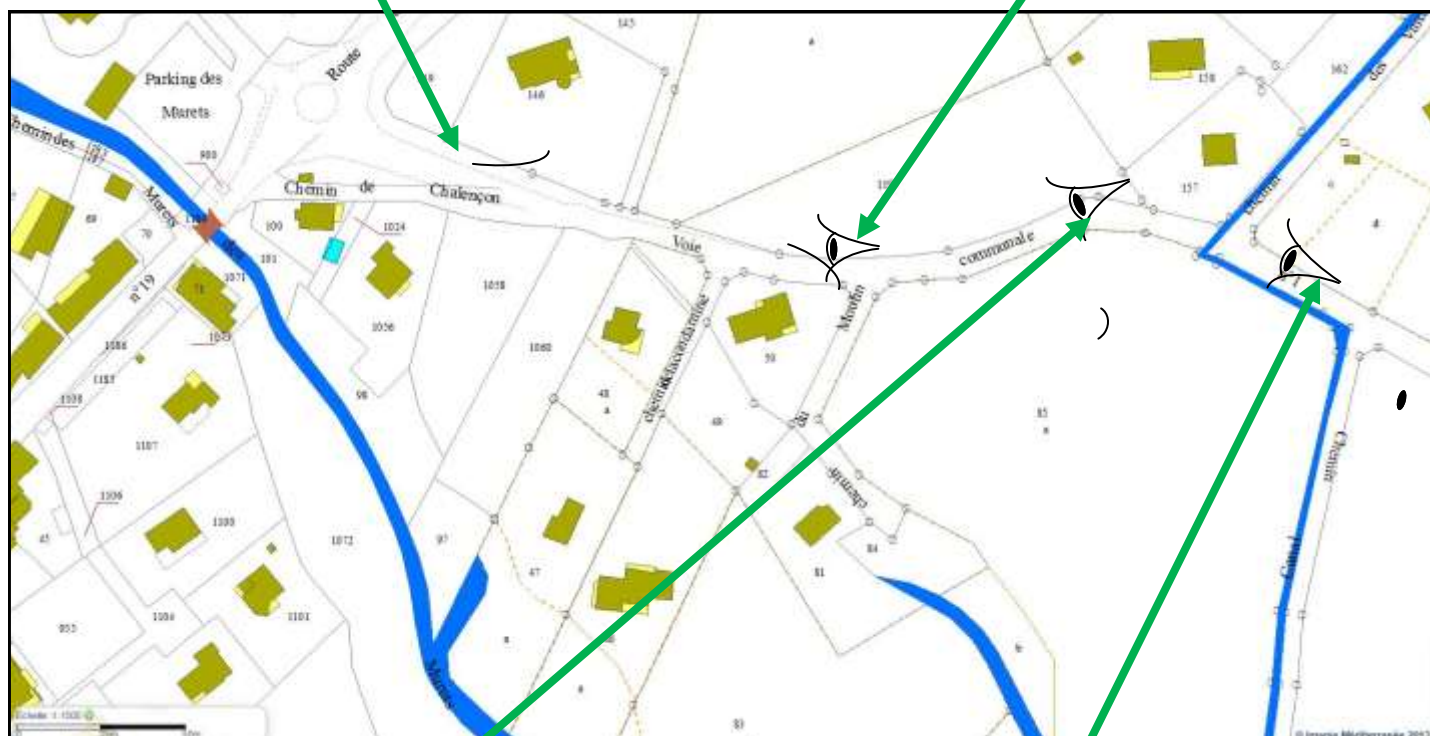
Aux Vincents, pour éloigner le cheminement de la route, la famille Dal Molin accepte de détacher de sa propriété une bande de terrain de 1,50 m sur 25 m et de la céder à la commune.

Michel Meunier



COMMUNIQUER ...

La route départementale en novembre 2014 avant travaux



Cérémonie du 11 novembre

L'Amicale des Anciens Combattants de Sigoyer et de Fouillouse, l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine de Sigoyer, la chorale des Manque pas d'airs, les enseignants et enfants de l'école s'étaient associés pour préparer et animer cette cérémonie qui marquait le 96^{ème} anniversaire de l'armistice de 1918 mais aussi le centenaire du début de la Grande Guerre, en août 1914.

Malgré une météo maussade nous étions très nombreux pour contribuer à l'hommage rendu aux vingt-quatre sigoyards dont le nom est gravé sur le Monument aux Morts.



A la mémoire de chacun d'eux une rose a été déposée par un de ses descendants ou par un enfant de l'école.

La chorale a interprété deux chants : "quand les hommes vivront d'amour", composé pendant et à cause de la guerre d'Algérie et "Bella Ciao" chant des femmes en colère lorsqu'elle travaillaient dans les rizières de la plaine du Pô pendant et après la guerre de 14-18.



Les enfants de l'école ont repris quelques couplets de "Bella Ciao" avant de conclure la cérémonie par ce message de Paix qu'est l'hymne européen.

Pendant les semaines qui ont précédé le 11 novembre l'Association pour la sauvegarde du Patrimoine de Sigoyer a collecté des photos, des lettres et toutes sortes de souvenirs laissés par les soldats de 1914. Jean Maëro, avec l'aide des plus grands enfants de l'école, les a réunis pour une exposition que chacun a pu visiter, salle des 2 Céüze, quelques jours avant et après le 11 novembre.



Au-delà de l'émotion qu'engendre le rappel des drames causés par les guerres les sigoyards de tous âges, individuellement ou via une association, ont su se rassembler pour évoquer une page d'histoire douloureuse de la commune.

Grand merci à tous.

Maurice Ricard

Association pour la Sauvegarde du Patrimoine de Sigoyer

Bilan d'une année à L'A.S.P.S.

L'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine de Sigoyer préparait depuis le mois de mai 2014 une exposition sur la guerre de 14-18. Travail délicat où la confiance de chaque famille doit être recherchée afin que ces personnes nous confient des documents, des photographies, des objets.

Tous ces documents, riches en importance affective, doivent être mis en valeur.

Dès la rentrée de septembre, un groupe de sept élèves (CE2 et CM1) viennent nous aider. Leurs points de vue d'enfants nous font poser de nouvelles questions. L'exposition est partagée en deux volets. Le premier met en évidence les différentes phases de la guerre au moyen de photographies en noir et blanc accompagnées d'un court commentaire.

Le deuxième volet présente les hommes partis à la guerre : ceux qui sont morts et ceux qui sont revenus. Nous essayons d'attribuer un panneau à chaque personne. Il est nécessaire pour cela de rencontrer les descendants qui ont conservé ces objets durant cent années et qui nous les prêtent accompagnés d'une histoire souvent émouvante.

Par exemple, ce prisonnier qui travaille quatre années en Pologne et qui est libéré seulement en 1919. Il revient par la Hollande où il achète une griffe de pivoine. Cette fleur protégée, surprotégée par les gens de la famille grandit près de la ferme, et le jeune qui s'émancipe emmène un pied de cette pivoine. Cent ans après, cette plante se trouve toujours à Sigoyer.

Autre exemple triste : cette famille de dix enfants constituée de sept garçons et de trois filles. Les sept garçons sont enrôlés ainsi que deux beaux-frères. Quatre périront sur le front de l'est, la famille reste marquée à jamais.

Nous trouvons les photos dans les albums, dans les boîtes à chaussures, au cimetière et à la mairie.

Moment émouvant quand, le 11 novembre 2014, à l'appel des noms des soldats morts pour la

France, une rose est déposée par un des descendants ou un enfant de l'école. Dans la tête de ceux qui sont là et qui ont vu l'exposition, l'image des hommes jeunes parfois presque des enfants, envahit les mémoires.

Sur la scène de la salle des deux Ceûze, un drapeau français, vieux de 102 ans, retrouvé dans la maison Nal pendant l'été 2014, nous renseigne sur les neuf jeunes hommes qui en 1912 partaient au service militaire qui a ce moment-là durait trois années. Ces neuf jeunes hommes ont donc fait deux années de service militaire puis quatre années de guerre soit six années loin de la maison familiale.

Pendant la durée de l'exposition, nous avons pu prendre conscience de la boucherie terrible qui se déroulait sur le front, du courage des hommes devant une situation qu'ils n'auraient jamais imaginée même dans leurs cauchemars les plus atroces, des conditions inhumaines supportées dans les tranchées : la peur, les rats, la vermine, la boue et l'absence d'hygiène.

Maintenant, l'exposition remisee laisse place aux renseignements des archives qui nous apprennent que la commune de Sigoyer a vu partir au front 79 de ses enfants. En 1911, la commune comportait 526 habitants. Le recensement de 1921 n'en décompte plus que 467.

Alors, on peut imaginer le résultat de l'absence de bras. Femmes, enfants, personnes âgées doivent tout faire dans la ferme. Ces femmes admirables vont faire le travail des hommes et ainsi conserver le cheptel et les champs en état.

Cette exposition débouche sur beaucoup de questions... Mais nous n'avons pas toujours les réponses...

En plus de cette exposition, nous avons mis en forme les documents de Marcelle Rambaud qui a bien voulu nous les prêter. Mme Thérèse Deltour en a fait la mise en page.

D'autre part, un document sur la chapelle St Laurent est en préparation.

Au premier trimestre scolaire, l'A.S.P.S. participe aux rythmes scolaires avec comme objectif la guerre de 14-18 pour le groupe de CE2-CM1 et les bâtiments publics de la commune avec les CP-CE1.

LE COIN DES ASSOCIATIONS ...

Retenez la date du 31 janvier 2015 : l'A.S.P.S. tiendra son assemblée générale dans la salle des deux Ceüze à 15h00.

Tous les membres de l'association présentent des vœux de santé et de bonheur à tous les habitants de SIGOYER.

Jean Maëro

Les Quatre sans cou Cou Double

Association Les quatre sans cou

Après un beau festival « Printemps en Cultures sous le soleil, dernier trimestre bien rempli pour l'association « les quatre sans cou », puisqu'après le vide-grenier de la rentrée, il y a eu en septembre un spectacle de théâtre d'improvisation « Petits Meurtres », dans la salle des 2 Céüze totalement relookée pour l'évènement avec cordes de pendus, armes diverses, polars...

En novembre, nouveau changement de décors, cette fois sur le thème de l'Alsace, pour une soirée chaleureuse, avec découverte des cépages alsaciens et des spécialités culinaires typiques, concoctées par l'équipe des cuisinières « quatre sans cou ».

Le 6 février, nous reprendrons avec une soirée soupes-jeux, en direction des familles et de tous les fans de jeux de société, avec la collaboration du Ludambule.

Le 15 mars, place aux rires : les Machinpros de Gap rencontreront une équipe de Bastia pour un match d'improvisation théâtrale.

Et surtout, retenez votre week-end du 23 et 24 Mai 2015, pour une nouvelle édition de notre festival « Printemps en Cultures ».

Association Cou double

Comme les années précédentes, depuis Septembre, les amateurs de yoga se retrouvent tous les jeudis soir dans la salle sous la mairie pour pratiquer leur art avec Mireille Boutroue.

Une nouvelle activité a vu le jour : un stage de 6 séances d'initiation à l'improvisation théâtrale, sous la houlette de Patrick Chemla, de la compagnie Artem, la spécialiste haut-alpine des matchs

d'improvisation théâtrale. Les participants ont tellement aimé qu'un week-end de pratique est prévu en février ou mars (date à déterminer), week-end qui pourra s'ouvrir à d'autres amateurs.

**Contact 06 19 02 29 01
coudouble05@yahoo.fr**

Club des Aînés

Malgré un été pluvieux et bien triste, le club n'a pas cessé ses activités durant les vacances. Les anciens, adeptes de la belotte, du rami et de la manille ont fait briller les cartes puisque le soleil lui ne voulait pas être de la partie.

Le 13 septembre, la Chorale "**Oulieulo Canto**" s'est déplacée d'Ollioules dans le Var jusqu'à Sigoyer pour nous proposer un après-midi Spectacle. Le public présent s'est bien amusé et a repris en chœur de nombreux chants.

Le 28 septembre, une poignée de sigoyards accompagnait le Club de la Fressinouse en voyage au Lac d'Esparron-sur-Verdon et Moustier-Sainte-Marie.

Le 19 octobre, avait lieu le repas anniversaire des 80 ans. 65 personnes étaient présentes pour déguster le chevreuil préparé par les cuisiniers de l'Hôtel-Restaurant Muret.

Le 7 novembre, un déplacement à Ancelle avec le club de la Fressinouse, permettait à nos anciens de partager le traditionnel repas de la chèvre.

Le 9 novembre, le 3ème Age accompagnait l'équipe des chasseurs à l'Hôtel-Restaurant Muret pour déguster les têtes de sanglier.

Le 11 novembre, le Club des Anciens de Sigoyer et l'Association du Patrimoine ont organisé une exposition photos sur la guerre 1914/1918. Exposition très appréciée unanimement par tous les sigoyards.

Le 13 novembre, une rencontre amicale avec Maître Marocco Notaire à Tallard avait lieu salle des 2 Ceüze. Les anciens ont pu poser les questions sur les diverses préoccupations liées aux successions et tout ce qui était en rapport avec les donations aux enfants etc...

LE COIN DES ASSOCIATIONS ...

Le 14 décembre, 47 adhérents du Club se sont retrouvés pour fêter traditionnellement Noël autour d'un bon repas préparé à cette occasion par l'Hôtel Restaurant Muret.

Le club des Aînés de Sigoyer souhaite de Joyeuses fêtes de fin d'année à tous les Sigoyards et en particulier à ses nombreux adhérents.

Jean-Paul Favier



Repas à l'Hôtel Muret

Yoga

Les cours de yoga ont repris en septembre. Nous sommes entre 4 et 8 à nous retrouver le jeudi de 18h45 à 20h00 pour une séance de postures, respiration et relaxation accessibles à tous. Quel que soit l'âge et les capacités physiques, on adapte. Si vous avez pris de bonnes résolutions pour cette nouvelle année, n'hésitez pas à venir



pousser la porte de la salle voûtée (sous la mairie) pour tester.

Mireille Boutroue,
professeuse diplômée
de l'Institut Français de Yoga.
04 92 43 05 24

Sigoyer Sports Aventure

Texte du procès verbal de l'assemblée générale du 05 décembre 2014.

Présents : Jean-Marc Croizat, Sarah Brearley, Georges et Andrew Hardwick et Eric Bayard.

La trop faible présence de participants ne nous a pas permis de conduire correctement cette Assemblée Générale.

Il a donc été décidé que l'équipe du Bureau de la saison 2014 est reconduite pour la saison 2015, ceci sans aucun vote possible.

Eric Bayard, le Président actuel informe que la saison 2015 sera la dernière qu'il présidera.

Si aucune personne bénévole ne se manifeste pour reprendre la présidence, SIGOYER SPORT AVENTURE disparaîtra fin 2015.

Aucune activité n'a été programmée pour la saison 2015, seul le Trail de Céuze est reconduit. Cette manifestation sportive sera cette saison co-organisée avec la Station de Céuze, dans le cadre de son 80^{ème} anniversaire. Le départ et l'arrivée se feront depuis la station, côté Nord de Céuze.

Eric Bayard
Président



Renseignements :
sigoyersportaventure.blogspot.com

LE COIN DES ASSOCIATIONS ...

Foyer d'animation

Il y a 6 mois dans le Bulletin d'informations de l'été, nous nous donnions rendez-vous le samedi 28 Juin pour la fête de Sigoyer. Celle-ci s'est bien déroulée, vous êtes venus nombreux et nombreuses admirer le Feu d'Artifice et vous réunir autour du Feu de la Saint-Jean. L'organisation avait prévu comme à l'habitude de quoi se restaurer: tourtons, saucisses de pays, merguez. Malheureusement, juste après l'extinction du feu de la Saint-Jean, nous avons été obligés de plier bagages. Un violent orage s'est abattu sur Sigoyer et, à minuit, la fête était terminée. Cela ne nous a pas empêché de passer une courte mais bonne soirée.

Nous nous sommes retrouvés après l'été, le vendredi 12 septembre, pour notre Assemblée Générale. Nous avons renouvelé notre bureau et décidé de poursuivre nos animations auprès des Sigoyards. Le vendredi 26 septembre Ciné Vadrouille proposait "l'Homme qu'on aimait trop" avec Guillaume Canet et Catherine Deneuve. Le vendredi 24 octobre le film "Jimmy's Hall" de Ken Loach a remporté un beau succès.

Le samedi 8 septembre, le Foyer accueillait l'Assemblée Générale de l'Association Ciné-Vadrouille. 65 membres de l'Association se sont déplacés, certains de l'Isère, et la plupart du Champsaur et du Valgaudemar. Adhérents, projectionnistes, responsables des différentes commissions ont débattu pendant 2 heures avant de se retrouver pour un apéritif offert par le Foyer.

Le vendredi 21 novembre, nous projetons "Qu'est-ce qu'on a fait au Bon Dieu" avec Christian Clavier. 60 personnes ont répondu présent pour ce film qui a tenu l'affiche 1 mois et demi à Gap. Le lendemain samedi 22 novembre nous fêtons traditionnellement l'arrivée du Beaujolais Nouveau autour d'un buffet préparé par les bénévoles du Foyer. 73 personnes ont répondu à notre animation et ont pu danser jusque fort tard dans la soirée. Vendredi 19 décembre, nous fêtons Noël avec



les enfants des écoles avec la projection d'un film pour petits et grands: "A la poursuite du Roi Plumes". La séance pour les enfants était offerte par la Commune, et le Foyer offrait rafraîchissements, chocolat, pommes, mandarines, gâteaux et papillotes à tous et toutes avec l'aide des bénévoles du Foyer d'Animation.

Vendredi 23 janvier à 20h30, l'équipe de Ciné-Vadrouille vous proposera la projection d'un film à succès avec Omar Sy et Charlotte Gainsbourg: "Samba". Nous vous attendons toujours plus nombreux pour nos rencontres mensuelles cinématographiques. Cela représente un important investissement humain, et la seule motivation pour notre équipe, c'est votre présence et votre satisfaction.



Durant cet hiver nous programmerons nos soirées Mounes qui nous sont réclamées régulièrement. En effet cette tradition locale des Hautes-Alpes se fait de plus en plus rare. Nous nous retrouverons le vendredi 30 janvier, et les vendredis 13 et 27 février. Les gagnants dès le 1^{er} tour emmèneront un lot. L'équipe finaliste gagnera le jambon des Hautes-Alpes.

Le samedi 11 avril nous vous proposerons une soirée à thème pas encore défini, puis nous nous retrouverons le samedi 20 juin pour la fête de Sigoyer. Une belle année en perspective !...

Toute l'équipe du Foyer vous invite à nous rejoindre pour aider à animer notre village.

Nous vous souhaitons d'agréables fêtes et une merveilleuse année 2015.

Les membres du Foyer d'Animation

Venez nombreux à nos rencontres mensuelles cinématographiques

VIE ECONOMIQUE ...

Voici la liste des entreprises, commerçants, artisans, profession libérale exerçant leur activité sur la commune de Sigoyer. Cette publication a pour objectif, en priorité, de faire connaître l'activité de ces professionnels auprès des habitants de la commune, permanents ou de passage. Bien sûr, elle ne peut en aucune manière se substituer aux actions de communication que chaque entreprise se doit de mener pour mettre en valeur son activité auprès de la clientèle potentielle.

Elle n'est pas exhaustive pour l'instant.

Sont mentionnées les activités représentées à la réunion « entreprises » du 16 octobre 2014 ou qui se sont fait connaître depuis et celles qui se sont déjà présentées dans un des bulletins municipaux. Cette liste a vocation à s'enrichir sur la base du volontariat. Si vous souhaitez que votre activité professionnelle y figure, communiquez vos coordonnées à la mairie. La liste sera également publiée sur le site internet de la commune.

Activité	Raison sociale	Nom	Coordonnées
Accompagnateur Moyenne Montagne		Serge Duc	serge-duc@orange.fr
Architecte	Trace Graphique	Eric Bayard	eric.bayard2@wanadoo.fr 06 26 31 61 28 www.tracegraphique.sitew.com
Architecte		Serge Duc	serge-duc@orange.fr
Bâtiment	C-MOS CORP	Olivier Sauzedde	c-mos-corp@hotmail.fr 06 74 08 47 33
Boulangerie alimentation		Jean-Pascal et Marie- Françoise Rambaud	jprambaud@wanadoo.fr 04 92 57 83 25
Camping	Camping Les Guérins	Gerard Bonnardel	camp.les.guerins@wanadoo.fr 04 92 57 83 91
Cours de musique		Brigitte Fernandez	famille.fer@orange.fr 04 92 57 95 23
Electricité		Didier Hodoul	04 92 55 64 37
Equitation	Les Ecuries de Céüse	Christine Dervieux	06 25 94 20 07 www.ecuriesdeceuze.com
Fromagerie	GAEC Les Auriols	Brice Clement	b.clement@orange.fr 06 74 55 91 65
Fromagerie restauration gîte	La chèvrerie de Céüse	Christine et Pierre Busin	lachevrerieceuse@free.fr 04 92 24 25 95 www.lachevrerieceuse.fr
Gîte	Ecogîte La Mercierat	Jean-Marc et Chantal Meu- nier-Dandel	lamercierat@orange.fr 04 92 57 86 68 www.gite-lamercierat.com
Gîte	La Grange aux Loups	Alain Boutroue	alain.boutroue@voila.fr 04 92 43 05 24 www.lagrangeauxloups.net
Gîte	Les Couleurs du Temps	Alain Parmantier	parmantierw@aol.com 04 92 57 92 72 www.lescouleursdutemps.com
Gîte		Nicolas et Valérie Bonnardel	gites@sigoyer.com www.gites.sigoyer.com

VIE ECONOMIQUE ...

Activité	Raison sociale	Nom	Coordonnées
Hôtellerie restauration	Hôtel Muret	Claude Paul	hotelmuret@wanadoo.fr 04 92 57 83 02 www.hotel-muret.com
Maraîchage	Les Jardins de Manon	Manon Michalinoff	06 11 46 24 21
Menuiserie	Lelièvre & Co	Jean-Christophe Lelièvre	06 76 68 34 51 www.lelievre-eco.com
Ostéopathe		Marie Massimelli	06 87 29 57 86
Paysagiste	Nature et Paysage	Nicolas Trochu	06 76 74 28 88 np-05.blogspot.com
Plomberie	Allo plomberie	Cédric Paris	allo.plomberie@gmail.com 06 66 85 05 05 www.allo-plomberie.fr
Plomberie	SDS POMMERAIS	Bruno Pommerais	sds.pommerais@wanadoo.fr 04 92 57 92 22
Poterie	Nature Utile	Rodolphe et Aurélie Dal Molin	04 92 53 86 50 www.natureutile.com
Santé et Bien-être		Jean-Marc Meunier	04 92 57 86 68
Soins par le Shiatsu		Sonia Hodoul	sonia.hodoul@neuf.fr 04 92 55 64 37 www.shiatsu-gap.fr
Traiteur	La Dînette Bio	Francoise Pinheiro	fanfanladinette@live.fr 04 92 57 86 06
Urbaniste		Peter Brandon	peter.brandon@aliceadsl.fr 06 81 93 82 60



Entrée du pôle économique des Vincents

LE COIN DE L'ECOLE ...

Visite au musée de Gap et aux Archives Classe CP/CE1

Dans le cadre de notre projet « l'écrit au Moyen-Age », nous avons visité le musée de Gap ainsi que les Archives.

Au musée, nous avons vu au rez-de-chaussée des pierres gravées avec une marguerite. Sur les chapiteaux il y avait de chaque côté des chiens méchants. Un chapiteau est une pierre sculptée en haut d'un pilier.

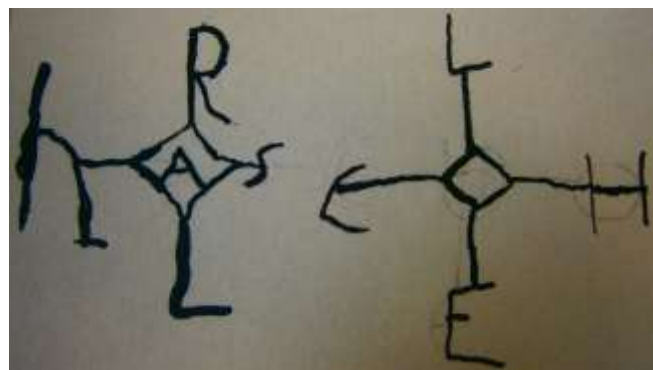
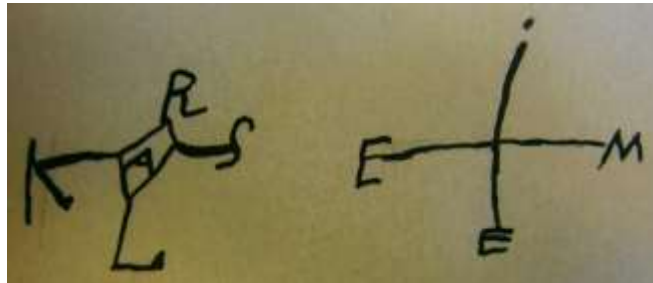
Nous avons fait un atelier de pièce de monnaie : on a tracé deux ronds sur une feuille qui correspondent au côté pile et au côté face d'une pièce. A l'intérieur de chaque rond, on a dessiné un rond plus petit. Sur la première face, on a écrit dans le petit rond les lettres de son prénom dans le désordre et autour on a écrit son prénom en entier. Sur la deuxième face, dans le petit rond on a dessiné notre blason et autour on a écrit un mot important pour nous (amitié, amour, courage, famille...). Puis nous avons colorié, découpé et collé notre pièce que l'on a suspendue dans notre classe.



Aux archives, on nous a montré le monogramme de Charlemagne. Puis on nous a expliqué comment il se faisait : on écrit son prénom

en mettant les voyelles au milieu et les consonnes autour.

Avec une plume d'oie ou un calame et de l'encre noire, nous avons réalisé notre monogramme avec les lettres de notre prénom sur un papier végétal.



Nous avons aussi fabriqué un sceau avec de la pâte durcissante que l'on a mis dans un moule. On a appuyé très fort puis on a démoulé. On a accroché notre sceau à un papier végétal avec un lac qui est une ficelle. Et on a fait l'empreinte de notre doigt derrière le sceau.

Nous avons aussi visité une pièce où il y avait beaucoup de livres. Certains étaient très vieux. Et on nous a expliqué comment on les conservait, à l'abri de la lumière et de la chaleur.



LE COIN DE L'ECOLE ...

L'évolution du papier par la classe de CP/CE1

Une dame est venue dans notre classe et nous a montré du papyrus : c'est une plante qui permettait de faire du papier en Egypte. Elle a apporté aussi un nid de guêpes. On a pu toucher la couverture de ce nid. Il est utilisé en Asie pour la fabrication du papier.

Au Moyen-Age le parchemin était fabriqué à partir de peaux d'animaux.

On peut faire également du papier avec du coton ou de vieux tissus.

Maintenant on fait du papier avec les arbres ou bien avec le papier recyclé.

Dans la classe nous avons fabriqué du papier avec du foin.



Fabrication de l'encre noire classe CP/CE1

On a écrasé des galls de chênes puis on les a mixées. On a versé dans un verre la poussière de galls avec du sulfate de fer. On a bien mélangé. Après on a renversé le mélange dans un filtre.

On a obtenu de l'encre noire.



L'encre rouge

Nous avons écrasé des baies puis nous les avons mixées et nous les avons mises dans un verre. Ensuite nous avons versé de l'eau de chaux et nous avons mélangé puis filtré. Et en dernier nous avons mis du curcuma pour donner la couleur rouge.

L'encre bleue



On a trié des baies que l'on a mis dans des verres. Puis on les a mixées et mises à cuire.

LE COIN DE L'ECOLE ...

Après on a ajouté du sulfate d'alumine. On a mélangé et filtré.



L'encre verte

Il faut faire infuser le bout des roseaux (de la fragmite). Puis il faut filtrer. On a ajouté une cuillère de sulfate d'alumine. On a mélangé. Notre encre verte est prête.

La fabrication du papier par la classe de CP/CE1

Dans la classe nous avons fabriqué du papier. On a pris une bassine et on y a mis de l'eau ainsi qu'un cadre et un tamis.

On a écrasé une bouillie de foin avec un marteau pour faire sortir l'eau. Puis on a mis des petits bouts de bouillie sur le grillage du cadre en évitant qu'ils fassent des grumeaux. On a sorti les



deux cadres et on les a égouttés. Ensuite on a retourné le tamis sur une grande planche recouverte d'un tissu. Le papier s'est déposé dessus. On a remis

du tissu et une planche pour faire une presse. Il faut attendre plusieurs jours pour que le papier sèche.



Sortie à Tallard par la classe de CP/CE1

Nous sommes allés à Tallard jeudi 11 décembre.

Le matin nous avons cherché **quatre clés dans le village**. Sur chaque clé il y avait une charade. La maîtresse nous a lu des messages qui disaient où se trouvaient les clés. La première clé était sur le rebord d'une fenêtre à l'ancien hôpital.

LE COIN DE L'ECOLE ...



Il fallait trouver un vieux prénom de 7 lettres commençant par un B.

La deuxième clé se trouvait dans un trou noir sous la porte Durance. Le sol était recouvert de galets (calade).



Pour la charade, il fallait trouver le nom d'une volaille que l'on mange à Noël.

La troisième clé était cachée dans un ancien lavoir. On devait trouver le contraire d'obscur.

La quatrième clé était à côté d'une poubelle vers les anciennes écuries à la porte Belle. Le mot à trouver était : mon.



Avec les mots des charades nous avons trouvé : Bernard, dinde, clair, mon, ce qui donnait le nom d'un seigneur de Tallard : Bernardin de Clermont.



Ensuite nous sommes allés **visiter le château**. Nous sommes entrés par la grande porte en bois entourée de chaque côté par une tour (tour de garde). Nous sommes arrivés dans la cour d'honneur. On a regardé des créneaux. Puis nous avons visité la chapelle. Il y avait un autel,

des vitraux, des blasons sur les murs et une crypte. Après nous sommes entrés dans une grande salle avec une énorme cheminée où le seigneur organisait des fêtes. Il y avait dans cette salle une exposition contemporaine : un tas de chaises empilées



qui représentent la guerre et des chaises bien rangées pour montrer la paix, l'ordre des chevaliers.

Nous sommes allés voir la citerne qui récupérait l'eau de pluie.

Pour la nettoyer, il la faisait chauffer. On a vu les traces du donjon. Puis nous sommes repartis par la tour de la prison.



L'après-midi dans une salle avec une dame :

On a dansé une ronde médiévale avec la classe de CE2/CM1.

On a réalisé un tissage.

On a écrit notre prénom à l'encre noire avec un calame en écriture du Moyen-Age.



LE COIN DE L'ECOLE ...



On a essayé un camaille et un chapeau en fer avec une grande épée.

On a pris un bouclier en bois avec une épée en



mousse et on s'est battu comme les chevaliers.

Notre voyage dans le temps CE2 - CM1

Dans la peau d'un moine copiste

Ce matin, le 13 novembre 2014, nous sommes allés aux archives départementales des Hautes-Alpes.

Christel, l'archiviste, nous a expliqué qu'au Moyen-Age, il y avait beaucoup de paysans mais ils ne savaient ni lire ni écrire. Les moines copistes qui vivaient dans les monastères étaient les seuls qui écrivaient des livres. Ils écrivaient dans une pièce un peu chauffée qu'on appelait le scriptorium.

Nous avons écrit ce matin comme au Moyen-Age sur du parchemin (pas du vrai, du parchemin végétal) avec une plume ou un calame et de l'encre. Mais avant d'écrire nous avons préparé la réglure sur la feuille : nous avons laissé une marge de 2 cm tout autour et tracé des lignes pour écrire droit. Nous avons aussi tracé un cadre pour écrire la première lettre du texte avec une enluminure.

Nous avons écrit un texte en latin parce qu'au Moyen-Age on utilisait toujours la langue des Romains pour écrire.

Pour fabriquer du parchemin on utilisait de la peau de mouton ou de la peau de jeune veau.

Il est possible de fabriquer de l'encre jaune à base de safran. Pour fabriquer de l'encre noire on utilise de la suie ou de la gale de chêne.

Nous n'avons pas eu le temps de nous mettre dans la peau des enlumineurs. L'enlumineur est celui qui enlumine, c'est à dire qu'il décore la pre-

mière lettre de chaque page. Nous terminerons à l'école lorsque nous aurons fabriqué nos encres nous-mêmes avec des éléments de la nature.

La visite des dépôts

Après l'atelier d'écriture avec la plume ou le calame sur le parchemin, Christel nous a fait visiter les dépôts. Là, nous avons regardé des livres qui ont été écrits au Moyen-Age.

Elle nous a montré un livre du Moyen-Age qui a été écrit entre le XIIème et le XIIIème siècle.

Nous avons appris que le Moyen-Age commence au Vème siècle et se termine au XVème siècle. Il a duré environ 1000 ans.

Nous avons vu un document signé par Charlemagne qui date de 799 après J.C. Ce parchemin permettait de savoir à qui appartenait les terres. Il y avait la signature de Charlemagne qui s'appelle un monogramme, c'est un dessin avec les lettres de son prénom : K A R O L U S.

Karolus Magnus est le nom latin de Charlemagne.



Christel nous a aussi montré un document avec le sceau de Humbert II et un autre rond de cire qu'on appelle le « sceau secret ». Le sceau est un cercle en cire fabriqué avec une matrice (une sorte de moule), il est pendu au document pour prouver qu'il est vrai.

Sur le sceau de Humbert II, nous avons vu un chevalier et des dauphins.

Avant de partir, avec les copains, nous avons cherché la plus grosse archive du dépôt et nous l'avons trouvée. Elle mesure 40 cm d'épaisseur. L'archiviste n'a pas pu la sortir de l'étagère.

Les élèves de CE2-CM1 de Sigoyer

Le kid's athlétic et les jeux collectifs

Vendredi 17 octobre nous avons participé au kid's athlétic au stade de Sigoyer. Il y avait les écoles de Lardier, La Freissinouse et Neffes. Les maîtresses ont mélangé tous les enfants dans 7 équipes.

Le matin nous avons fait la course longue (on a couru pendant 7 minutes) puis on a fait les ateliers d'athlétisme.

L'après-midi nous avons fait des jeux collectifs. il y avait le ballon chronomètre, la queue du loup et la rivière au crocodile.

On s'est bien amusé...

Les élèves de CP et CE1 :

Les jeux collectifs

L'après-midi nous avons fait des jeux. Il y avait le ballon chronomètre, la rivière aux crocodiles et la queue du diable.



La course de haies

On devait sauter des haies, tourner autour d'un plot et revenir. On était chronométré.

Tifen et Manaé

La course longue

Nous avons fait la course longue. On a couru pendant 7 minutes autour du stade.

Formule 1

C'est un parcours où l'on doit sauter des haies, faire le tour d'un plot, réaliser un slalom autour des barres, tourner autour d'un autre plot, courir sans toucher les planches posées au sol, refaire un slalom et taper dans la main de celui qui attend.

Aélia et Maé

Le saut en longueur

On saute sur un tapis qui porte des numéros : 0,

1, 2, 3, 4.

On prend de l'élan, on saute et on atterrit pieds joints sur le tapis le plus loin possible. On regarde dans quelle zone du tapis on est retombé.

Chloé et Elisa

Le lancer d'anneaux

Tu as un anneau et tu dois le lancer. S'il passe dans la cage 1, tu marques 1 point. S'il passe dans la cage 2, tu marques 2 points. S'il passe dans la cage 3, tu marques 3 points.

Tu as droit à trois essais.

Charlotte et Laura

Le lancer de fusée sur cible

On devait lancer des petites fusées au-dessus de la cage de foot.

Si elles atterissaient au milieu des plots, on marquait 2 points. Si elles retombaient à côté des plots, on marquait 1 point.

Emie et Quentin

Le relais-haies

On prend le bâton (le témoin), on saute les haies. Puis on doit courir le plus vite possible pour passer le bâton au copain qui attend.

Max et Alizé

Le saut de grenouille

L'équipe fait un saut de grenouille à tour de rôle. Un enfant fait un saut puis on met une barre devant ses pieds pour marquer l'endroit où il est arrivé. Un autre enfant vient se placer devant la barre et fait un saut à son tour.

Elouan et Marion

1.2.3 Savon* ...

Merci à tous les enfants avec lesquels j'ai partagé plein de rires, d'émerveillements, parfois de "gros yeux" et quelques centimètres de sparadrap magique sur les bobos.

Je leur souhaite à tous de réaliser leurs rêves, d'être curieux au monde et des tonnes d'amitiés à donner aux autres



Françoise

** les enfants comprendront*

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES



Les nouvelles de votre Communauté de Communes

EN SAVOIR PLUS SUR LES THEMES EVOQUÉS : www.tallard-barcillonnette.com

N°2

Déc. 2014

12 COMMUNES

Barcillonnette
Châteauvieux
Esparron
Fouillouse
Jarjays
Lardier&Valença
Lettret
Neffes
La Saulce
Sigoyer
Tallard
Vitrolles

CONTACT

CCTB
Place du Château
BP 16 - 05130
TALLARD

Tel :
04 92 54 16 66
E-mail :
tallard-barcillonnette@cctb.info

Directeur publication :
Jean-Michel ARNAUD
Président de la CCTB

La Saulce : Début de construction de la future gendarmerie intercommunale

Projet : vue de l'entrée de la gendarmerie



Projet : vue des logements de la gendarmerie



Claude VIAL, Maire de La Saulce, le Lieutenant-Colonel de gendarmerie LOCORVAISIER et Jean-Michel ARNAUD, Président de la CCTB, ont officiellement lancé les travaux le 5 novembre 2014.



Démarrage du gros œuvre - Photo du 02/12/2014

Les travaux de la caserne de gendarmerie intercommunale sont officiellement lancés depuis le 5 novembre dernier. Les 14 entreprises sont retenues. 3 bâtiments vont être érigés : 1 pour la gendarmerie et 2 pour les logements des 12 gendarmes et leurs familles.

18 mois de travaux seront nécessaires jusqu'au printemps 2016.

En tant que maître d'ouvrage de l'opération et propriétaire, la CCTB bénéficie de financements de l'Etat et du Ministère de l'Intérieur. Le Conseil Général a été sollicité. L'autofinancement résiduel est pris en charge par la CCTB sous forme d'un emprunt. L'Etat paiera un loyer annuel à la CCTB qui permettra de rembourser les annuités d'emprunt et de réaliser les opérations de gros entretien.

Déchets : des consignes à ne pas oublier

Recyclage = Economie des ressources naturelles
Préservation de l'environnement
Emplois dans les centres de traitement...

➤➤ **De bonnes raisons pour bien trier ses déchets !**

A la déchetterie des Piles :

Tous les appareils électriques et électroniques (DEEE) se recyclent :

La déchetterie est équipée pour recevoir les 4 flux de déchets électriques et électroniques :



♦ Les petits appareils en mélanges (PAM):

Tout le petit électroménager (y compris mini-four et micro-ondes), les appareils son, hifi et vidéo, l'informatique, la téléphonie, les jouets électriques, l'outillage de bricolage et de jardinage (y compris barbecues et tondeuses à gazon électriques) et nouveau : les cigarettes électroniques.

♦ Les écrans

Tous les types d'écrans, y compris ordinateurs portables, tablettes et vieux minitel.

♦ Le gros électroménager froid

Tous les appareils liés au froid, y compris climatiseurs, pompes à chaleur, caves à vins ...

♦ Le gros électroménager hors froid

Tous les appareils de cuisson et lavage + ballons d'eau chaude, chauffe-eau, ventilateurs, purificateurs, déshumidificateurs, hottes aspirantes, cheminées, radiateurs électriques...

En 2013, notre déchetterie a collecté 8256 appareils soit 79 tonnes de DEEE : 64 ont été recyclées, 6 ont été valorisées énergétiquement et 9 éliminées. Par ce recyclage, 95 barils de pétrole brut ont été économisés et l'émission de 48 tonnes de CO2 a été évitée.

**STOP AUX
INCIVILITÉS !**

La Communauté de Communes ne laisse pas les déchets devant chez vous, alors faites de même, ne laissez pas vos déchets devant les infrastructures de la Communauté de Communes !

Des règles de bon sens à respecter :

- Pas de déchets devant la déchetterie !



- Pas de déchets devant les colonnes de tri, ni à côté des bacs à ordures ménagères !



Possibilité de poursuites pénales !
(Amendes jusqu'à 1500 €, 3000 € si récidive).

Le tri sélectif, c'est facile : **Finissons en avec les erreurs de tri des déchets en plastique dans les colonnes jaunes !**

Pour les déchets en plastique, ne mettre que les bouteilles, flacons et cubis



Mettre également :

Les barquettes aluminium,
Les boîtes de conserves,
Les canettes de boissons,
Les bouteilles métalliques,
Les aérosols,
Les emballages en cartons.



INTERCO INFO
N°2 - Décembre 2014



Etat - Civil 2014 (2ème semestre)

NAISSANCES

TOBOSO Océane, le 30 août 2014, les Murets

MICHAUDET Coline, le 28 septembre 2014, les Auriols

FONOLLOSA Lyam, le 14 octobre 2014, Surville

DRUAUX Jade, le 22 novembre 2014, Prachard

VIGREUX Gaspard, le 27 novembre 2014, Surville

MARIAGES

RUGGIERO Anthony et GOSSELIN Agathe, le 30 octobre 2014, en résidence au Villard

DECES

MAAFA Boudjemâa, le 11 juillet 2014, Saint Laurent

NAL Adrien, le 24 août 2014, le Village

SIMON née JEAN Albertine, le 10 septembre 2014, La Saulce

VACHET née ESCALLIER Marie Louise, le 12 septembre 2014, Gap

Suivants actes et avis enregistrés en mairie entre le 30 juin 2014 et 12 décembre 2014



PAGE PRATIQUE...

Mairie

Secrétariat : 04 92 57 83 31
Télécopie : 04 92 57 96 09
Courriel : mairie.sigoyer@wanadoo.fr
Site internet : www.mairie.sigoyer.com

Ouverture au public

lundi au vendredi : 13h30 - 18h30
mercredi : 9h00 - 12h00 et 14h00 - 18h00

Maire : Maurice RICARD 04 92 57 92 14

Adjoint(s) :

Michel MEUNIER : 04 92 57 93 51
André GARCIN : 04 92 57 83 13
Monique PARA-AUBERT : 04 92 57 95 05

Bâtiments communaux

Salles communales : 04 92 57 87 47
responsable Jean-Marc CORNIL

École : 04 92 57 91 12

Ouverture Bibliothèque :

- période scolaire mardi 16h30 - 18h30, vendredi 16h30 - 19h30
- vacances scolaires Toussaint, Noël et Février : vendredi 17h00 - 18h00
- vacances scolaires Pâques et été : vendredi 18h00 - 19h00

La Poste

Guichet Sigoyer : 04 92 57 83 00
Ouverture au public tous les matins
sauf le mercredi de 9h00 - 12h00

Rédacteur en chef : Maurice Ricard.

Équipe de rédaction : Maurice Ricard,
Bernard Ducourant, Vincent Fernandez,
Denis Dugelay et Bernard Bouché.

Montage : Bernard Ducourant, Vincent Fernandez.

Impression : à l'atelier

33, bd de la libération - 05000 GAP - 04 92 52 60 45

Communauté de Communes Tallard-Barcillonnette (CCTB) :

Président : Jean-Michel ARNAUD
Bureaux : 04 92 54 16 66

Déchetterie : 04 92 54 27 29

Horaires d'ouverture : lundi mercredi samedi
8h00 - 12h00 et 14h00 - 18h00
Mardi jeudi vendredi 14h00 - 18h00

Office de Tourisme : 04 92 54 04 29
www.tourisme-tallard-barci.com

Département - Conseiller général :

Jean-Michel ARNAUD : 04 92 54 10 14
jmarnaud.cg@wanadoo.fr
Hôtel du Département - BP 159
Place St Arnoux - 05008 GAP CEDEX

Services sociaux : 04 86 15 33 33

Maison des solidarités
117, route de Veynes - 05000 GAP

Numéros d'urgence

15

SAMU

17

Gendarmerie

18

Pompiers

112

Appel d'urgence
européen

119

Enfance
maltraitée

Les bulletins municipaux sont disponibles en
téléchargement sur www.mairie.sigoyer.com





Sigoyer Sport Aventure : Trail de Céuze